

MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2025-2026

Chers élèves,

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'école Saint-Mathieu-La Motte pour l'année scolaire 2025-2026.

L'équipe du personnel en place met tout en œuvre pour vous offrir une année haute en couleur remplie de projets pédagogiques variés, d'activités culturelles, scientifiques et de moments précieux que vous partagerez avec nous.

À l'école Saint-Mathieu-La Motte, nous prônons les valeurs de Respect, de Persévérance et de Collaboration.

Dans notre école, tu te sentiras en sécurité et tu seras à l'aise de sortir de ta zone de confort pour te dépasser personnellement.

L'école Saint-Mathieu-La Motte est une école ouverte où le personnel se dévoue pour votre éducation!

Je vous souhaite une très belle année scolaire, entourés de gens qui vous aiment et qui veulent le meilleur pour chacun de vous.

Bonne année scolaire à tous,


Valérie Pomerleau, directrice

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES 2025-2026

Nos règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves sont en accord avec la Politique concernant l'encadrement disciplinaire et la fréquentation scolaire du Centre de services scolaire Harricana. Vous pouvez consulter cette Politique sur le site Web du Centre de services scolaire Harricana (<https://www.cssh.gouv.qc.ca/>).

JE RESPECTE LES EXIGENCES DE L'ÉCOLE

1 *Politesse*

La pratique de madame, monsieur envers les adultes est appliquée à l'école Saint-Mathieu ainsi qu'à l'école La Motte.



2 *Téléphone et appareils électroniques*

Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de mon titulaire. Les téléphones cellulaires sont interdits pour les élèves de l'école.

Aucun appareil électronique de jeux, de musique, de téléphone cellulaire, etc. ne sera accepté à l'école à moins d'une permission spéciale du titulaire.

3 *Assiduité*

Pour des raisons de sécurité, si je suis absent, mes parents motivent mon absence en appelant à l'école, en motivant directement sur l'application Portail parents ou en envoyant un courriel à l'école avant le début des cours. Si c'est impossible, dès mon retour à l'école, je devrai remettre à mon titulaire mon agenda ou une note signée par mes parents qui motive mon absence. 819-732-4226.

4 *Autobus*

Lors du transfert de Saint-Mathieu à La Motte, je dois rester dans la cour de l'école, là où une surveillance est assurée.

Pour les règles de sécurité :

- Vous référer au document remis en début d'année.
- Vous référer au site du Centre de services scolaire dans la section *Transport scolaire*.



5 *Gomme à mâcher et friandises*

Je laisse à la maison tout ce qui est gomme à mâcher et friandises. Elles sont interdites dans l'école et dans la cour d'école pour des raisons de santé et de propreté.



6 *Collation*

Je priorise une collation santé : fruits et/ou légumes frais, produits laitiers. Les noix sont permises à l'école. J'évite de partager ma collation.



7 Cigarettes

Il est interdit d'avoir des cigarettes ou des cigarettes électroniques en ma possession, dans l'école ou sur le terrain de l'école.

Je sais que la possession et l'usage d'alcool et de drogues sous toutes ses formes sont strictement interdits à l'école. Ces offenses entraîneront une suspension immédiate de l'école et seront référées aux autorités policières et/ou aux services complémentaires.



8 Maladie, accident



Si votre enfant est malade ou se blesse, vous serez invités à venir le chercher à moins que la situation n'impose des mesures d'urgence. Nous appliquerons alors la politique Centre de services scolaire Harricana.

9 Visite à l'école

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école seront verrouillées.

Pour rencontrer un membre du personnel de l'école, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Une visite spontanée dérange le titulaire et les élèves.



10 Message ou informations aux parents

Vous recevrez fréquemment des informations par l'intermédiaire du Portail parents, par courriel et quelques fois par l'entremise de votre enfant.



11 Dîner à l'école

Des surveillantes sont prévues pour les élèves qui doivent dîner à l'école. Une permission peut être accordée par la direction ou la responsable de l'école à un élève qui n'a pas le droit de dîner sur place, mais dont les parents doivent s'absenter. **Des frais de 4\$ s'appliqueront à chaque fois.**

SVP, identifiez les plats et les ustensiles que vos enfants utilisent.



12 Sorties à l'extérieur de l'école pour les dîneurs

Si vous donnez la permission à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, il ou elle devra présenter une autorisation écrite de votre part. **Aucun élève ne pourra sortir de la cour de l'école sans cette autorisation.**

Nous vous rappelons que l'école n'assume aucune responsabilité envers la surveillance des élèves lorsque ceux-ci quittent la cour de l'école.

13 Surveillance



Le **matin**, la surveillance des élèves se fait à compter de :

7 h 50 à l'école Saint-Mathieu et à 8 h 10 à l'école La Motte pour les élèves qui ne vont pas au service de garde et qui ne prennent pas l'autobus.

Le **midi**, la surveillance pour les élèves qui dînent à la maison se fait à compter de :

13 h 00 à l'école Saint-Mathieu

13 h 20 à l'école La Motte

Les portes ne seront pas ouvertes aux élèves avant ces heures. Veuillez noter que l'école n'est pas responsable de la surveillance avant ces heures.

HORAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-MATHIEU	
Entrée des élèves	8 h 05
Cours	8 h 08 à 9 h 00
Cours	9 h 00 à 9 h 52
Récréation	9 h 55 à 10 h 10
Cours	10 h 13 à 11 h 05
Cours	11 h 05 à 11 h 57
Dîner	12 h 00 à 13 h 15
Entrée des élèves	13 h 15
Cours	13 h 20 à 14 h 10
Cours	14 h 10 à 15 h 02
Récréation	15 h 05 à 15 h 20
Fin des classes	15 h 20

HORAIRE DE L'ÉCOLE LA MOTTE	
Entrée des élèves	8 h 25
Cours	8 h 28 à 9 h 20
Cours	9 h 20 à 10 h 12
Récréation	10 h 15 à 10 h 30
Cours	10 h 33 à 11 h 25
Cours	11 h 25 à 12 h 15
Dîner	12 h 20 à 13 h 35
Entrée des élèves	13 h 35
Cours	13 h 38 à 14 h 30
Cours	14 h 30 à 15 h 22
Récréation	15 h 25 à 15 h 40
Fin des classes	15 h 40

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE SAINT-MATHIEU	
Accueil des élèves	7 h 30 à 8 h 10
Dîner	12 h 00 à 13 h 15
Accueil des élèves	15 h 20 à 18 h

Matrice comportementale

Écoles St-Mathieu & La Motte

Valeurs		MILIEUX / CONTEXTES							
		Corridors et escaliers	Salles de bain	Vestiaires et casiers	Cour d'école	Salle à dîner	Classe	Service de garde	Gymnase
Persévérance <i>Continue même si tu as envie de t'arrêter.</i>	Je fournis des efforts et j'utilise mes stratégies pour assurer ma réussite. Je fais de mon mieux. J'essaie d'abord avant de demander de l'aide.								
Respect <i>Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que les autres te fassent.</i>	Je m'exprime avec des mots et un ton appropriés. Je prends soin du matériel qui m'est prêté. J'adopte les comportements et les gestes attendus de moi à l'école. Dès que nécessaire, je lave mes mains et respecte les consignes d'hygiène. J'accueille les différences et les idées des autres.								
	Je me déplace en marchant et en respectant l'espace des autres.	Je respecte mon intimité et celle des autres.	Je garde l'environnement propre (tirer la chasse d'eau, laver mes mains dans le lavabo et éviter d'en mettre partout, mettre le papier brun dans la bonne poubelle, etc.).	Je respecte l'espace qui m'est attribué lorsque je me change.	Je demeure dans les zones permises de la cour d'école.	Je garde l'environnement propre.	Je parle avec un ton adéquat.	Je lève la main pour demander la parole.	Je garde l'environnement propre.
Collaboration <i>S'entraider pour que tous réussissent.</i>	J'applique les consignes données par les intervenants. J'ai une attitude positive.								
	Je circule seulement avec la permission d'un adulte.	J'évite les pertes de temps.	Je me change rapidement et calmement.	Je me dirige à l'endroit attendu dès que je suis prêt(e).	Je partage les espaces de jeux et le matériel disponible.	Je m'habille selon la température.	Je m'assure d'avoir ma boîte à lunch et les ustensiles dont j'ai besoin.	J'accomplis le travail demandé.	Je participe aux activités offertes au service de garde.
		Je participe activement aux activités.							
		J'ai les vêtements appropriés.							

MANQUEMENT MINEUR	EXEMPLES DE MANQUEMENT MINEUR	BANQUE D'INTERVENTIONS
<i>Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe de service de garde, en d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, y compris celles de la classe et du service de garde.</i>	• Refus d'effectuer le travail demandé • Argumentation • Langage inapproprié ou geste grossier • Possession d'objets non nécessaires • Bousculades, jambettes, tirailage	• Avertissement • Apprentissage du comportement attendu • Geste de réparation • Conséquences logiques • Fiche de réflexion
<i>Ce type de manquement nécessite une intervention éducative.</i>		

MANQUEMENT MAJEUR	COMPORTEMENTS PROSCRITS	BANQUE D'INTERVENTIONS
Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.	• <i>Violence* : bataille, menaces, voies de fait, etc.</i> • <i>Intimidation* et cyber intimidation</i> • <i>Vol</i> • <i>Vandalisme</i> • <i>Fugue</i> • <i>Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité.</i>	• <i>Arrêt d'agir</i> • <i>Retrait</i> • <i>Appel téléphonique aux parents</i> • <i>Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents</i> • <i>Geste de réparation</i> • <i>Suspension interne ou externe</i> • <i>Soutien individuel à fréquence rapprochée</i> • <i>Autre intervention jugée appropriée</i>
L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.		
<u>JE DEVRAI PAYER LE MATÉRIEL QUE JE BRISE INTENTIONNELLEMENT OU PAR NÉGLIGENCE.</u>		

DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRITS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE, SELON L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VIOLENCE :

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (loi 56, 2012)

INTIMIDATION :

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte **caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments **de détresse et de léser**, blesser, opprimer ou ostraciser ; (loi 56, 2012)

Précision concernant les gestes de violence et d'intimidation : Ces comportements sont inacceptables, que ce soit sur la cour, dans l'école (classes et service de garde), par le biais de l'électronique (cyber intimidation) ou dans les autobus scolaires.

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UN CONFLIT :

Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

Remarque : Le plan de lutte ainsi que le protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site WEB de l'école au :

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/ecole-saint-mathieu-la-motte>

CODE DE CIVILITÉ

Au Centre de services scolaire Harricana, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect ;
- Collaboration ;
- Politesse et courtoisie ;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés. La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté ;
- Collaborer adéquatement avec les collègues ;
- Fournir les informations requises ;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres ;
- Respecter la confidentialité des informations ;
- Respecter les différences.

Source : Politique sur la civilité accessible au

<https://www.cssh.gouv.qc.ca/publications/politiques-et-reglements>

INTERVENTION GRADUÉE POUR PRÉVENIR ET ENRAYER L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Comportement	Type d'intervention
Intimidation directe ou indirecte 	NIVEAU 1 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur et son titulaire • Appel aux parents
	NIVEAU 2 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Appel aux parents • Réflexion écrite
	NIVEAU 3 • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Suivi avec un intervenant • Appel aux parents • Travail à faire sur l'intimidation et présentation de ce travail devant le titulaire, la direction et l'intervenant
	NIVEAU 4 • Rencontre avec l'élève intimidateur, ses parents, son titulaire, la direction et l'intervenant • Contrat d'engagement à signer
	NIVEAU 5 • Suspension de l'école • Rencontre avec les policiers

Note : L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES
Année 2025-2026

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
j'y apporterai ma collaboration.

Signature d'un parent